



Réf : J-PL/CA-G/MD

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Le 11 juillet 2024, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. Ms Eric CHASSAGNE (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE) et M. Miguel MARTINS (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS).

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 05 juillet 2024 / Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 15 + 2 pouvoirs.

### **Ordre du jour** :

En préambule, Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour concernant le règlement des commerces ambulants et l'enfouissement des lignes électriques au chef-lieu. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 à l'unanimité.

➤ **RESSOURCES HUMAINES** :

❖ Création d'un emploi et signature de contrats – rentrée scolaire 2024-2025

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2024/2025, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire :

- A créer un poste non permanent d'agent d'animation à hauteur de 6.90/35<sup>ème</sup>, afin de faire face à l'accroissement du nombre d'enfants à encadrer au restaurant scolaire ; et à signer le contrat de travail correspondant ;
- A signer des contrats de travail pour les postes suivants : deux renouvellements de postes d'Atsem (31/35<sup>ème</sup> et 28/35<sup>ème</sup>) ;
- Trois postes d'adjoint d'animation : 1 à 8.80/35<sup>ème</sup> et 2 à 6.90/35<sup>ème</sup>

ainsi que les contrats pour tout poste en cas de modification d'organisation d'ici la rentrée scolaire liée notamment à la défection d'un agent.

❖ Signature de contrat – remplacement responsable bibliothèque

Dans le cadre du remplacement de la responsable de la bibliothèque pour raison de congés maternité, il est nécessaire de signer un contrat de remplaçant temporaire de fonctionnaire dans la limite de l'absence de l'agent remplacé. Les dates du contrat devraient être du 26 août 2024 au 23 février 2025. Les membres de l'assemblée autorisent à l'unanimité la signature de ce contrat de remplacement.

➤ **COMMERCE** : Bar restaurant – Résiliation du bail

Par délibération en date du 10 février 2022, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un bail commercial au profit de la société « Le cochon qui louche » en vue d'exploiter un restaurant situé 33, place de l'Albanais à Marcellaz-Albanais.

Le 20 février 2024, le tribunal de Commerce d'Annecy a constaté l'état de cessation de paiement de ladite société et a prononcé l'ouverture de la procédure judiciaire en ordonnant au liquidateur la vente des biens mobiliers dans les quatre mois suivant le jugement.

En date du 11 juillet 2024, du fait de l'absence de paiement des loyers par la société « le cochon qui louche » postérieurement à l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire, la commune est autorisée à poursuivre la résiliation du bail commercial qui la lie à ladite société et à diligenter tous les actes nécessaires à cette bonne fin.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le maire à résilier le bail commercial qui lie la commune à la société « Le cochon qui louche ».

➤ **INTERCOMMUNALITÉ** : Débat relatif au Règlement Local de Publicité Intercommunal

La Communauté de Communes de Rumilly demande aux communes membres d'organiser en Conseil Municipal un débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal. Des échanges ont eu lieu entre les membres du Conseil Municipal. Le document émanant de la Communauté de Communes a permis de répondre aux diverses questions. En conclusion, les élus considèrent que les questions liées aux enseignes sont moins prégnantes pour une commune rurale comme celle de Marcellaz-Albanais, que pour la ville centre. Les membres de l'assemblée prennent acte à l'unanimité de la présentation et de la tenue de ce débat.

➤ **URBANISME/FONCIER/VOIRIE** :

❖ Rétrocession stationnements + trottoirs copropriété Villas Saint Maurice

Le syndicat des copropriétaires des Villas Saint Maurice demande de procéder à la rétrocession, au profit de la commune, de parcelles situées rue des Ecoles, correspondant à l'aménagement réalisé au niveau de la rue des Ecoles (passage piétons sur trottoir et d'usage d'un parking de 9 places de stationnement).

Il est proposé que l'acte de rétrocession soit sans prix ni indemnité et les frais d'acte de cession à la charge de la copropriété SAS HEREDIT'IMMO. Ces aménagements font aujourd'hui l'objet d'une servitude qui devra être annulée compte tenu du fait que la commune devient propriétaire. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve la rétrocession de ces parcelles et l'annulation de la servitude.

➤ Dossiers d'urbanisme en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 24 X 0003	JOASSY Maxime et GUILLERMIN Eloïse	237 rue des Berdalles	maison individuelle	en cours d'instruction
Lotissement "les Erènes" modification n° 3 du règlement	ASL Les Erènes	chemin des Erènes	autorisation des enrochements	accordé le 08/07/2024
PC 074 161 24 X 0005	VITTOZ Franck et BEAUQUIS Laetitia	1700 route de Chapeiry	pergola bioclimatique	accordé le 11/07/2024
PC 074 161 24 X 0006	BLANC Jean-Pierre	23-25 route de Contentenaz Peignat	modification des façades démolition d'un appentis	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0007	THIVOLET Hervé	98 impasse Barraut Germagny	pergola bioclimatique	en cours d'instruction

DECLARATIONS PREALABLES				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 24 X 0036	ESSER Jean-Eric	1218 route de Chapeiry les Vorges	transformation d'une annexe en logement	en cours d'instruction
DP 074 161 24 X 0039	HIVAR Aurélien	355 route de Peignat	remplacement de la porte d'entrée	accordé le 14/06/2024
DP 074 161 24 X 0040	MANIN Christian	1117 route de Chapeiry	pergola bioclimatique	accordé le 18/06/2024
DP 074 161 24 X 0041	FEUGERE Daniel	171 chemin du Carillon	panneaux photovoltaïques	accordé le 02/07/2024
DP 074 161 24 X 0042	TOUZEAU Julien	255 chemin de la Tailla	pergola bioclimatique	accordé le 02/07/2024
DP 074 161 24 X 0043	LIONNET Christophe	125 impasse du Crêt	remplacement clôture + portail	accordé le 08/07/2024
DP 074 161 24 X 0044	BERNOU Madani Samir	50 chemin de la Tailla	modification de l'extension + agrandissement du porche d'entrée	accordé le 08/07/2024
DP 074 161 24 X 0045	THENOT Brice	132 chemin des Erènes	pergola	accordé le 08/07/2024
DP 074 161 24 X 0046	GAUTIER Kevin	362 route de Joudrain	mur de soutènement + clôture	accordé le 08/07/2024
DP 074 161 24 X 0047	DUMURGER Maëva	32 place de l'Albanais	création d'un accès sur la voie publique (portillon)	accordé le 08/07/2024
DP 074 161 24 X 0048	SYMBIOSE pour RUFFIER Mickaël	172 chemin de la Tailla	panneaux photovoltaïques	en cours d'instruction

➤ **COMMERCE** : vente et commerces ambulants – modification du règlement

Un règlement fixant les modalités d'occupation de l'espace sur le parking du hangar technique, pour les ventes ou les services ambulants (hors marché hebdomadaire), avait été validé en séance de Conseil municipal du 13 juin 2024 (D2024\_42). Il s'avère nécessaire d'apporter quelques modifications audit règlement, notamment sur le point « délimitation des emplacements ». Les membres de l'assemblée valident à l'unanimité ce nouveau règlement.

➤ **VOIRIE** : convention enfouissement des réseaux électriques et télécom

Dans le cadre de travaux de renforcement de la ligne électrique, rue des Ecoles, ENEDIS propose le déplacement de plusieurs poteaux supports. D'autre part, souhaitant un enfouissement de la ligne, la commune a consulté le SYANE qui a répondu favorablement.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, gestionnaire des réseaux d'eau potable a également été consultée, afin de réaliser des travaux coordonnés de renforcement du réseau.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent la signature de la convention de travaux et de financement rédigée par le Syane.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h30.

A Marcellaz-Albanais, le 30 juillet 2024.

<b>Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE</b>	<b>La secrétaire de séance, Annie TISSOT</b>
--------------------------------------	--

  